



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations et des Activités Fiduciaires

Direction des Systèmes et Moyens de Paiement
Service de la Gestion des Systèmes de Paiement

RAPPORT ANNUEL SUR LES SYSTEMES DE PAIEMENT DE LA BCEAO

ANNEE 2014

TABLE DES MATIÈRES

ABREVIATION.....	3
INTRODUCTION.....	4
FAITS MARQUANTS.....	5
I. STAR-UEMOA	6
I.1. Présentation synthétique du système.....	6
I.2. Encadré sur les dix années d'activités de STAR-UEMOA.....	6
I.3. Règlement des ordres de paiement.....	7
I.4. Règlement des soldes des systèmes exogènes.....	8
I.5. Paiements transfrontaliers.....	8
I.6. Analyse de la liquidité.....	8
I.7. Gestion des risques.....	9
I.7.1. Gestion des risques opérationnels.....	9
I.7.2. Gestion des risques financiers.....	10
II.SICA-UEMOA.....	11
II.1. Présentation synthétique du système.....	11
II.2. Évolution de l'activité.....	11
II.2.1. Évolution globale des opérations (y compris les rejets bancaires).....	11
II.2.2. Évolution des opérations par site (sans les rejets bancaires).....	12
II.3. Caractéristiques des échanges interbancaires.....	13
II.3.1. Répartition des échanges par types d'instruments de paiement.....	13
II.3.2. Évolution des opérations sous-régionales.....	14
II.4. Gestion des risques.....	15
II.4.1. Gestion des risques opérationnels.....	15
II.4.2. Gestion du risque financier	16
II.4.3. Encadré sur le Fonds de Garantie de SICA-UEMOA.....	17
III. Perspectives.....	18
ANNEXES.....	19

ABREVIATION

BCEAO :	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
DC/BR :	Dépositaire Central / Banque de Règlement
GIM-UEMOA :	Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
SAGETIL-UMOA :	Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine
SICA-UEMOA :	Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
STAR-UEMOA :	Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

Selon les Principes pour les Infrastructures de Marchés édictés en avril 2012¹, un système de paiement est « *un ensemble d'instruments, de procédures et de règles pour le transfert de fonds entre participants ; il inclut les participants et l'entité opérationnelle* ». Il repose généralement sur un accord entre les participants et l'opérateur, le transfert de fonds étant effectué au moyen d'une infrastructure opérationnelle convenue.

Les systèmes de paiement constituent les principales infrastructures de traitement et de règlement des échanges financiers. Ils assurent la compensation, le règlement et le paiement des opérations entre différents participants pour leur propre compte ou le compte de tiers.

Il est indiqué dans l'article 9 des statuts de la Banque Centrale que l'Institution est chargée de « *de promouvoir le bon fonctionnement et d'assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA* ».

Dans l'accomplissement de cette mission, la BCEAO prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la fiabilité, la disponibilité et la sécurité des systèmes qu'elle gère, notamment SICA-UEMOA et STAR-UEMOA.

Le présent rapport rend compte du fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) et du Système de Transfert Automatisé et de Règlement (STAR-UEMOA), au titre de l'année 2014.

Pour chacun des systèmes considérés, les points suivants sont abordés :

- présentation synthétique du système ;
- fonctionnement du système ;
- gestion des risques ;
- Perspectives.

¹ Principes édictés par la Banque des Règlements Internationaux, le Comité sur les Systèmes de Paiement et le Comité Technique de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs

FAITS MARQUANTS

- Démarrage, le 30 juin 2014, des activités du Fonds de Garantie de règlement des soldes de compensation avec une dotation de 6,9 milliards FCFA et 120 adhérents ;
- Organisation d'une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs du système STAR-UEMOA dans le cadre de la politique qualité ISO 9001 de la Banque Centrale ;
- Organisation en octobre 2014 de la 2^{ème} session de formation des utilisateurs des systèmes de paiement ;
- Organisation au cours du second semestre de l'année, d'une mission de vérification et d'homologation des plate-formes des participants aux systèmes de paiement ;
- Gestion de la participation :
 - ◆ entrée en production dans STAR-UEMOA de trois nouveaux établissements : la Banque Nationale de Développement (BNDE) au Sénégal, la Bank Of Africa (BOA) au Togo et la CBAO au Niger ;
 - ◆ enregistrement dans SICA-UEMOA de quatre nouveaux établissements : le Trésor Public du Mali, la CBAO au Niger, la Banque Nationale de Développement (BNDE) du Sénégal et la Bank Of Africa (BOA) au Togo ;
 - ◆ changement dans SICA-UEMOA, du mode de participation de la Banque de l'Habitat du Bénin (BHB) précédemment participant indirect ;
 - ◆ transformation de certaines filiales de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) suite à leur rachat par le Groupe ORABANK ;
- Organisation des exercices de simulation d'incident au niveau de STAR-UEMOA et des systèmes de compensation (sous-régional et nationaux).

I. STAR-UEMOA

I.1. Présentation du système

Le Système de Traitement Automatisé et de Règlement de l'UEMOA (STAR-UEMOA) est un système régional de règlement brut en temps réel des transactions d'importance systémique. C'est un système centralisé au Siège de la BCEAO auquel les participants (directs ou indirects) sont connectés via les réseaux Swift ou privé de la BCEAO (VSAT).

STAR-UEMOA permet le règlement en continu des transactions admises en monnaie centrale sur une base brute. Ce système traite principalement les opérations de virements, pour compte propre de l'établissement donneur d'ordre ou pour le compte de sa clientèle, le règlement des échanges de titres (SAGETIL-UMOA), les opérations de Politique Monétaire, les retraits et dépôts fiduciaires ainsi que le règlement des soldes de compensation de SICA-UEMOA, de la monétique interbancaire et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA (BRVM).

STAR-UEMOA a démarré ses activités le 25 juin 2004 et compte à fin décembre 2014, 109 participants.

I.2. Encadré sur les dix années d'activités de STAR-UEMOA

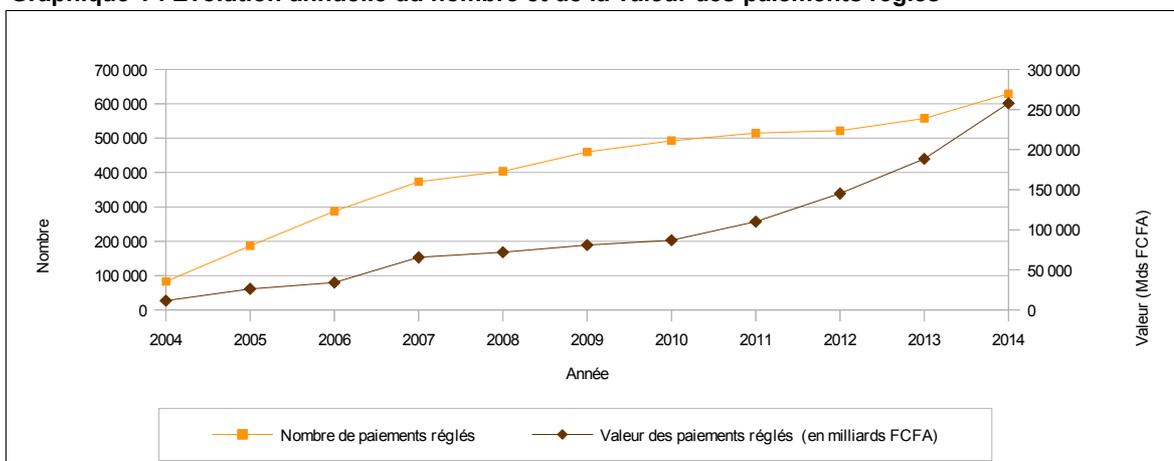
Dix (10) ans que le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA est en production.

Avec STAR-UEMOA, les ordres de virement sont imputés sur le compte du participant en quelques secondes. Le compte du client, bénéficiaire final, est mouvementé au plus tard à J+2, conformément à la réglementation en vigueur.

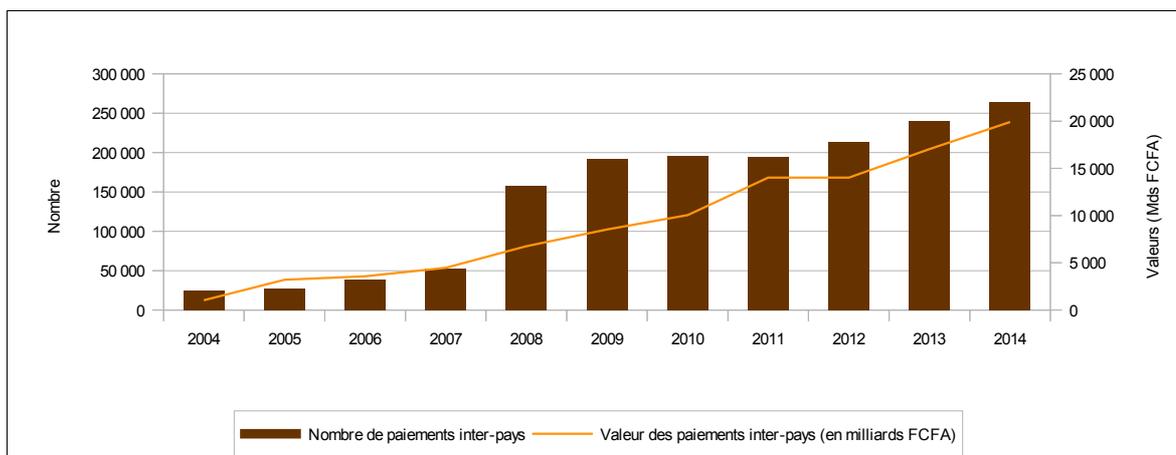
Selon une enquête menée par un cabinet externe en 2013, 94% des utilisateurs de ce système ont exprimé leur satisfaction pour son fonctionnement. Ainsi, l'étude indique que les virements provenant d'une banque vers une autre de l'UEMOA, qui se dénouaient parfois en dix (10) jours en 2001 peuvent actuellement être réglés au niveau interbancaire en un (1) jour grâce aux systèmes de paiement mis en place par la Banque Centrale.

Ces résultats sont confirmés par l'écoute client réalisée par la BCEAO en 2014 qui a révélé que 98,9% sont satisfaits du fonctionnement de STAR-UEMOA.

Graphique 1 : Évolution annuelle du nombre et de la valeur des paiements réglés



Source : BCEAO

Graphique 2 : Évolution annuelle du nombre et de la valeur des paiements inter-pays

Source : BCEAO

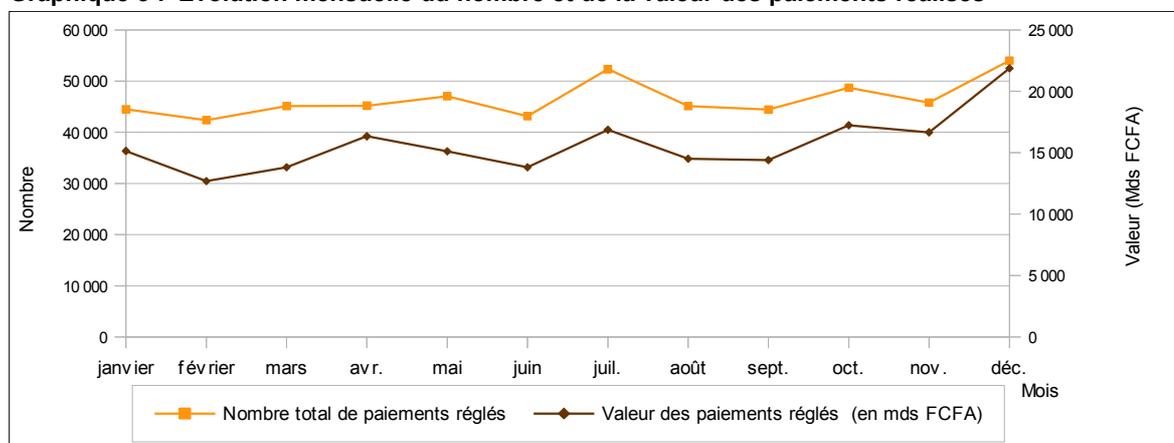
I.3. Règlement des ordres de paiement

Au cours de l'année 2014, STAR-UEMOA a réglé 629 446 ordres de paiement. En comparaison à 2013 où le nombre global des transactions émises par les participants s'est établi à 557 655, une hausse de 12,9% est notée.

Cette progression s'explique par l'entrée en production de SAGETIL-UMOA, les interactions entre la BCEAO et les banques ainsi qu'une meilleure prise en main du système par les banques.

Cette hausse est plus marquée sur la valeur des transactions. En effet, elle progresse de 36,9% pour passer de 188 458 milliards de FCFA en 2013 à 257 863 milliards en 2014. Cet accroissement s'explique essentiellement par l'augmentation des injections de liquidité dans le cadre des opérations de politique monétaire de la Banque Centrale.

La moyenne journalière du volume des opérations passe, d'une année à l'autre, de 2 145 en 2013 à 2 430 en 2014. En valeur, elle s'établit à 995 milliards FCFA contre 785 milliards FCFA une année plus tôt.

Graphique 3 : Évolution mensuelle du nombre et de la valeur des paiements réalisés

Source : BCEAO

I.4. Règlement des soldes des systèmes exogènes

Au cours de la période sous revue, les soldes de compensation issus du Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) et déversés dans le Système de Transfert Automatisé et de Règlement (STAR-UEMOA), s'établissent à 12 539,3 milliards FCFA contre 11 478,7 milliards FCFA, une année plus tôt (+9,2%).

Quant aux opérations compensées de la monétique régionale interbancaire déversées dans STAR-UEMOA, elles s'élèvent à 46,8 milliards FCFA en 2014 contre 70,19 milliards FCFA en 2013, soit une baisse de 33,23%.

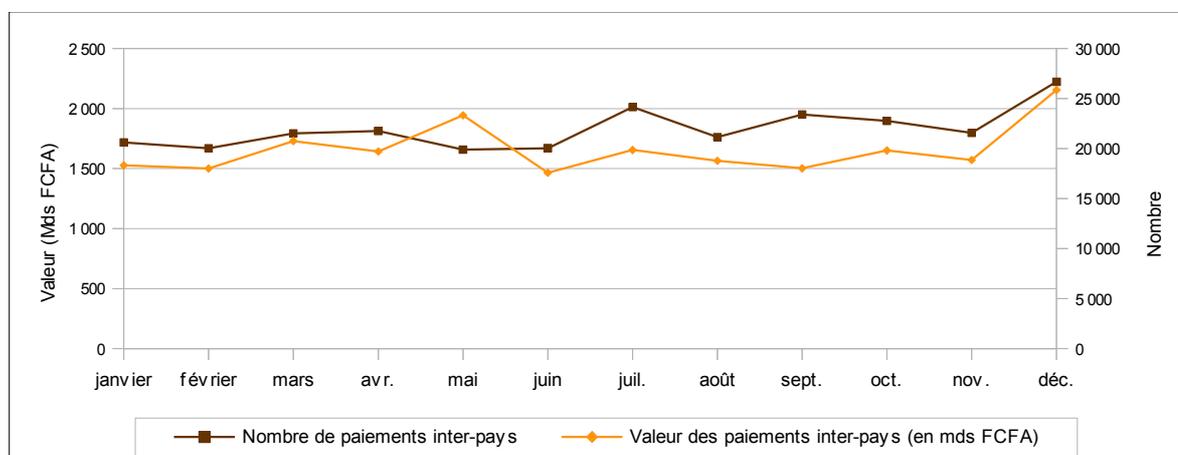
Les soldes des opérations compensées du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR) ressortent à 79,3 milliards contre 186,21 milliards FCFA une année plus tôt.

I.5. Paiements transfrontaliers

Le nombre total de paiements transfrontaliers au sein de l'UEMOA s'est établi à 263 547 contre 239 577 en 2013. En moyenne, 1 018 paiements inter-pays sont réglés quotidiennement, contre 921 en 2013 (+10%). Ces opérations représentent environ 41,87% des transactions reçues durant l'année 2014.

S'agissant des valeurs transfrontalières, elles enregistrent une croissance de 16,90% en ressortant à 19 903 milliards FCFA contre 17 026 milliards FCFA une année plus tôt. En moyenne, 76,8 milliards FCFA de paiement sont effectués par jour contre 65,5 milliards CFA l'année précédente.

Graphique 4 : Évolution mensuelle du nombre et de la valeur des paiements inter-pays



Source : BCEAO

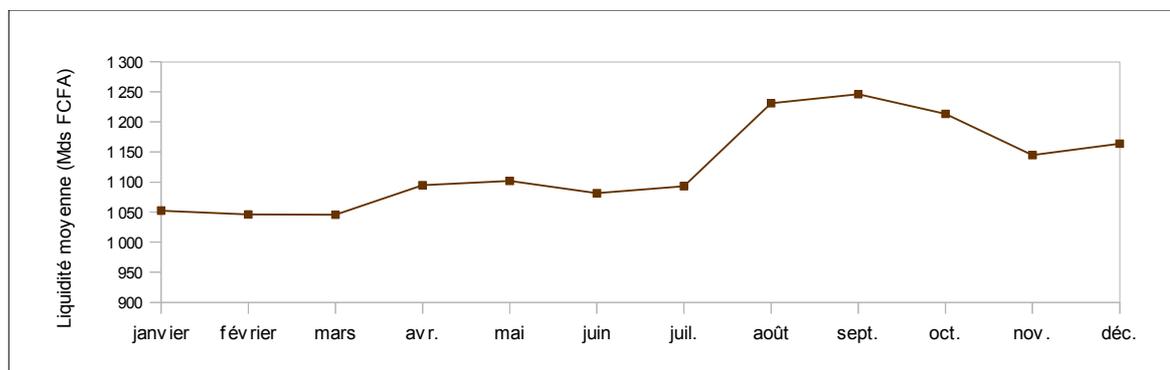
I.6. Analyse de la liquidité

Sur la période sous-revue, la liquidité des banques a varié d'un mois à l'autre. Elle dépend essentiellement des interactions entre la Banque Centrale et le système bancaire, du niveau de développement du marché interbancaire, de la variabilité et de la saisonnalité des paiements.

En moyenne, la liquidité mensuelle des banques a connu une hausse de 10,88% en s'établissant à 1 126,3 milliards FCFA contre 1 015,8 milliards FCFA en 2013 dans STAR-

UEMOA.

Graphique 5 : Évolution mensuelle de la liquidité moyenne



Source : BCEAO

I.7. Gestion des risques

I.7.1 Gestion des risques opérationnels

Au cours de l'année 2014, le taux de rejet technique annuel moyen est ressorti à 3,16% contre 2,55% en 2013. Les principaux motifs de ces rejets sont le non respect des horaires de fonctionnement du système par les participants, les erreurs de formatage des messages transmis et les dates de valeur incorrectes.

A travers les Groupes utilisateurs, la Banque Centrale en sa qualité de gestionnaire effectue une sensibilisation des participants. De plus, une session de formation à l'intention des participants a été organisée en octobre 2014. Elle a notamment permis de présenter aux auditeurs, l'architecture des messages et les bonnes pratiques en matière de participation aux systèmes de paiement.

Au cours de la période sous-revue, le système a connu quelques interruptions dues à des dysfonctionnements d'ordre technique, qui ont été pris en charge grâce à des actions curatives.

En outre, un audit de l'infrastructure SWIFT de la Banque Centrale a été réalisé au cours du 3^{ème} trimestre 2014. Cette mission visait à identifier les mesures adéquates pour l'optimisation des ressources techniques et des produits SWIFT acquis par la Banque Centrale, la réduction des risques opérationnels ainsi que l'amélioration de la qualité des services rendus par la BCEAO à travers le système STAR-UEMOA. Les constats n'ont fait ressortir aucune anomalie majeure. Toutefois, un plan d'actions a été défini pour la prise en charge des points d'amélioration signalés.

Par ailleurs, la Banque Centrale a initié en 2014 des missions d'homologation des plateformes des participants. Ces visites avaient pour objectif d'évaluer la conformité des plateformes aux exigences des systèmes de paiement et de proposer des actions correctives appropriées. Les principales anomalies relevées durant cette mission ont porté sur le manque de formation des agents, l'absence d'un dispositif opérationnel de continuité et d'interfaçage entre STAR-UEMOA et les Systèmes d'Information Bancaire (SIB). Les participants concernés seront invités à prendre les dispositions nécessaires à l'amélioration de leur participant.

D'autre part, une simulation d'incident a été réalisée le 26 septembre 2014 au niveau de STAR-UEMOA sur le thème « arrêt de la connexion SWIFT ». Elle visait l'évaluation du dispositif de continuité pour la gestion de l'incident prévu, la proposition d'actions d'amélioration ainsi qu'une meilleure maîtrise des procédures par l'ensemble des acteurs.

I.7.2. Gestion des risques financiers

Les rejets financiers restent faibles et inférieurs à la norme fixée de 1%. En effet, pour l'année 2014, ils s'établissent à 0,17% contre 0,12 % pour l'année précédente. Ils s'expliquent essentiellement par les défaillances financières notées lors du règlement des soldes de compensation au cours du 1^{er} semestre en raison de quelques tensions de trésorerie notées avant la mise en place du Fonds de garantie le 30 juin 2014. Toutefois, il convient de noter que ces tensions de trésorerie n'ont concerné qu'un nombre restreint de participants.

Durant l'année sous revue, le délai mensuel moyen de règlement des paiements dans STAR-UEMOA est ressorti à 85 contre 48 secondes en 2013. Par ailleurs, en 2014, 95% des transactions ont été réglées en moins de 15 minutes contre 97 pour l'année 2013.

L'augmentation des délais de règlement dans STAR-UEMOA révélée par ces deux indicateurs s'explique essentiellement par l'entrée en production de SAGETIL-UMOA.

En effet, le fonctionnement de SAGETIL-UMOA est basé sur le modèle de règlement « Delivery versus Payment », base brute, des ordres et appliqué aux opérations de reprise et d'injection de liquidité initiées par la Banque Centrale sur le marché monétaire. Ce mode de fonctionnement crée généralement des tensions de trésorerie qui se traduisent par une mise en file d'attente d'une majorité des demandes de remboursement de liquidité.

A cet égard, les dispositions sont en cours afin de permettre une optimisation de ce processus de règlement à travers la mise en place d'un mécanisme de compensation.

II. SICA-UEMOA

II.1. Présentation synthétique du système

Le Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) est un système d'échange des opérations de paiement automatisé qui assure la compensation multilatérale des transactions entre les participants en vue du règlement.

Le fonctionnement de SICA-UEMOA est basé sur une architecture décentralisée articulée autour de huit (8) Systèmes de Compensation Nationaux et un Système de Compensation Sous-Régional pour l'échange des valeurs intra-UEMOA.

Les traitements du système sont automatisés depuis les échanges jusqu'au règlement sur la base de supports dématérialisés.

Les activités de SICA-UEMOA ont démarré progressivement dans les différents pays de l'Union de 2005 à 2008 avec le lancement du module sous-régional.

Les opérations admises concernent le chèque, le virement plafonné à 50 millions FCFA, le prélèvement interbancaire et les effets de commerce.

Les structures habilitées à participer aux échanges dans SICA-UEMOA sont les banques, les Services Financiers de la Poste, les Trésors Publics Nationaux et la BCEAO. Le système compte 122 participants à fin décembre 2014.

II.2. Évolution de l'activité

II.2.1. Évolution globale des opérations (y compris les rejets bancaires)

L'activité globale du système de compensation a connu en 2014 une évolution favorable dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, avec une bonne progression des opérations sous-régionales.

A fin 2014, le volume global des échanges dans SICA-UEMOA est ressorti à 11 247 981 opérations contre 10 199 708 transactions un an plus tôt, soit une hausse de 10,28%. Cette évolution est imputable à l'augmentation de l'activité constatée dans la plupart des pays, notamment en Côte d'Ivoire (+14,24%), en Guinée Bissau (+21,06%), et au niveau sous-régional (+95,41%).

La valeur des échanges dans SICA-UEMOA a également enregistré une hausse en 2014, passant de 33 777 milliards FCFA en 2013 à 37 225 milliards FCFA, soit un taux de croissance de 10,21%. Cette hausse a également été portée par l'activité en Côte d'Ivoire (+15,97%), en Guinée Bissau (+22,69%) et par les transactions intra-UEMOA (+40,20%).

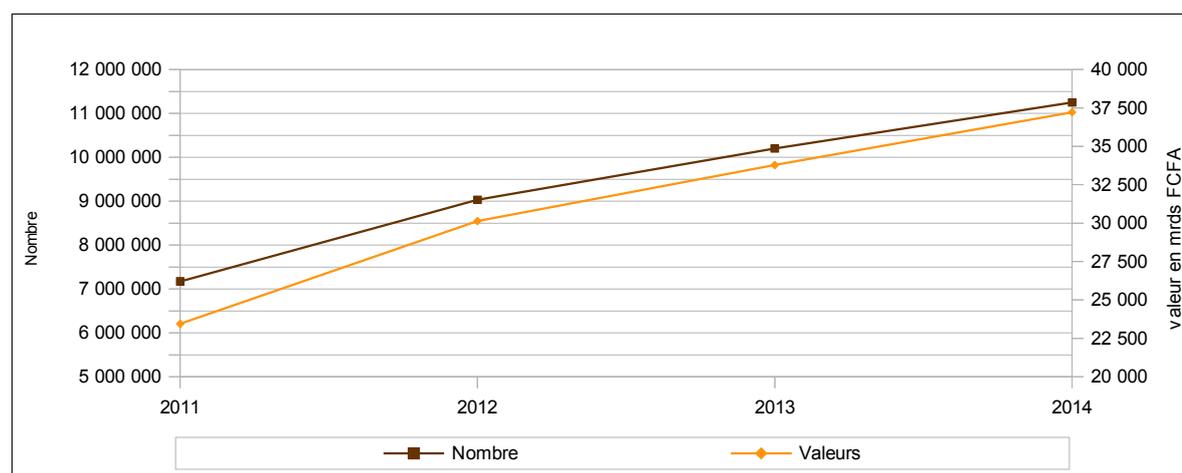
Les chiffres caractéristiques de l'évolution des opérations sont retracés dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Évolution globale des opérations (y compris les rejets bancaires)

Pays	Nombre			Valeur (en milliards FCFA)		
	2013	2014	variation	2013	2014	variation
Bénin	403 277	411 047	1,93%	2 204	2 308	4,70%
Burkina	1 018 285	1 115 354	9,53%	3 961	4 202	6,08%
Côte d'Ivoire	4 822 059	5 508 806	14,24%	13 647	15 827	15,97%
Guinée Bissau	13 216	15 999	21,06%	55	68	22,69%
Mali	545 907	605 068	10,84%	3 210	3 501	9,07%
Niger	165 268	172 704	4,50%	943	990	4,97%
Sénégal	2 831 789	2 980 823	5,26%	8 012	8 475	5,77%
Togo	373 667	386 905	3,54%	1 539	1 568	1,88%
Sous régional	26 240	51 275	95,41%	205	288	40,20%
Total UEMOA	10 199 708	11 247 981	10,28%	33 777	37 225	10,21%

Source: BCEAO

Graphique 6 : Évolution globale des échanges de SICA-UEMOA de 2011 à 2014



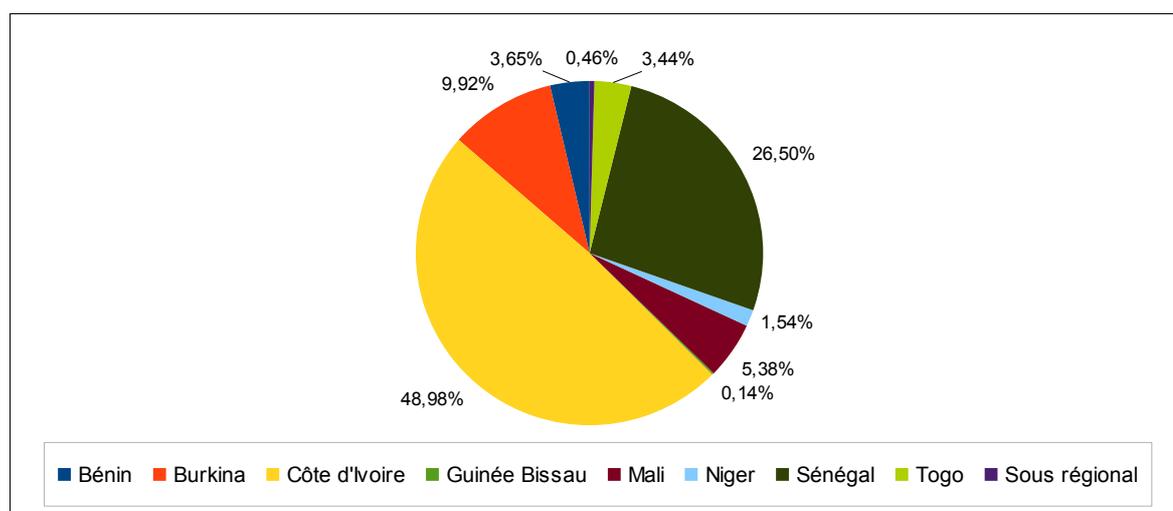
Source : BCEAO

II.2.2. Évolution des opérations par site (sans les rejets bancaires)

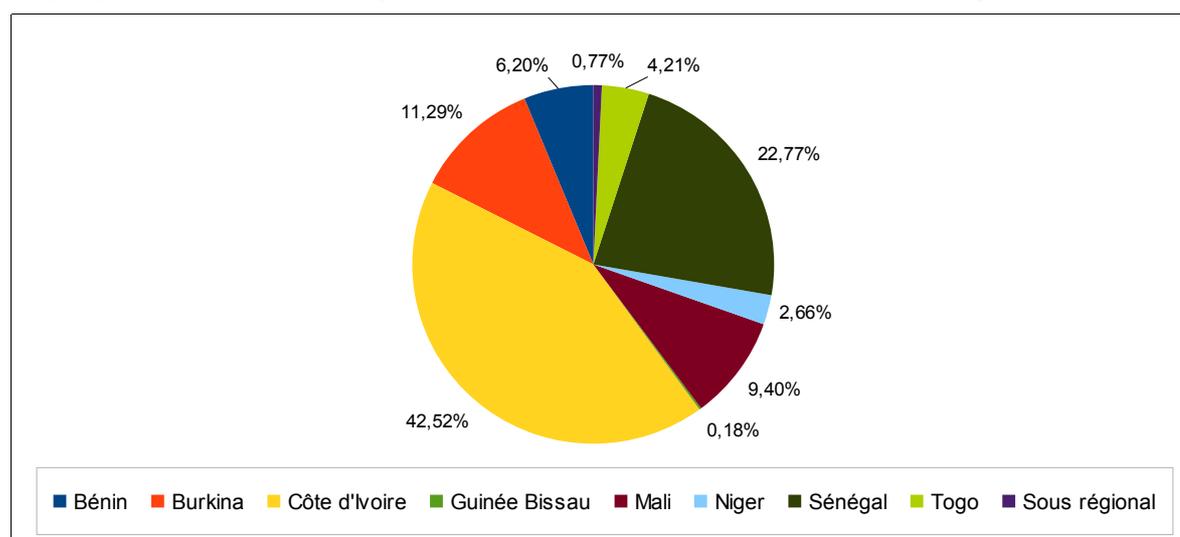
Pour la plupart des sites, le volume et la valeur des opérations réglées sont en progression. Il s'agit notamment de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau et du Mali qui ont enregistré des croissances à double chiffre en lien avec la reprise d'activités après les différentes crises socio-politiques.

Au niveau sous-régional, les évolutions favorables enregistrées en 2012 et 2013 se sont poursuivies au cours de l'année 2014. Avec un total de 50 174 opérations pour un montant de 262 milliards FCFA, en 2014, l'augmentation est de (+96,65%) en volume et (+38,62%) en valeur. En dépit de ces évolutions, les transactions sous-régionales au niveau de SICA-UEMOA demeurent relativement faibles et se situent à moins de 1% du volume global de l'Union.

Pour l'année 2014, l'analyse de l'activité par pays révèle une concentration des opérations en Côte d'Ivoire avec plus de 42,5% de la valeur des échanges, 49% en volume suivi du Sénégal dont la part est estimée à 26,5% en volume et 22,7% en valeur.

Graphique 7 : Part relative des systèmes de compensation dans le volume des échanges en 2014

Source : BCEAO

Graphique 8 : Part relative des systèmes de compensation dans la valeur des échanges en 2014

Source : BCEAO

II.3. Caractéristiques des échanges interbancaires

II.3.1. Répartition des échanges par types d'instruments de paiement

Le chèque demeure l'instrument le plus échangé dans SICA-UEMOA et constitue environ $\frac{3}{4}$ du volume et près de 90% de la valeur des opérations. Toutefois, cette position enregistre depuis 2011 des contractions notamment en volume en faveur d'une progression des virements dans SICA-UEMOA.

En effet, en nombre, la part des virements a progressé de 18,78% en 2011 à 28,80% en 2014. En valeur, la progression a été moins forte (+2,07%) sur les quatre dernières années, en raison des montants généralement peu élevés des virements qui du reste sont limités à 50 millions FCFA dans SICA-UEMOA.

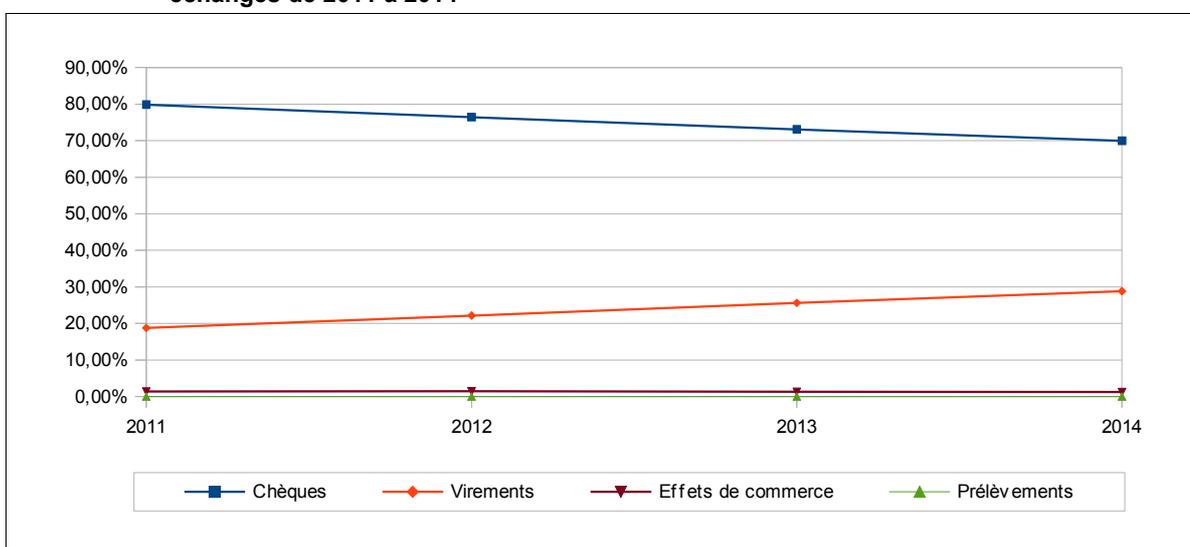
S'agissant des effets de commerce, ils représentent en 2014, 1,24% des échanges pour

6,51% en valeur. Cette situation marque une stagnation de cet instrument dans l'évolution des échanges de SICA-UEMOA depuis 2011.

Au titre des prélèvements interbancaires, huit (8) opérations ont été enregistrées au Sénégal. Il s'agit d'un test d'opérations pour des montants symboliques, qui ont été réalisés entre certains établissements de la place en vue d'en maîtriser le traitement par le système. L'inexistence du prélèvement interbancaire dans SICA-UEMOA s'explique essentiellement par la méconnaissance des règles d'échanges et l'inadéquation des plate-formes des participants pour traiter ce type d'opérations. A cet égard, l'accent sera mis, lors des sessions de formation des banques organisées par la BCEAO, sur les fonctionnalités de cet instrument dans SICA-UEMOA.

De plus, les Groupes utilisateurs nationaux ont été invités à échanger sur les modalités optimales de traitement des prélèvements.

Graphique 9 : Évolution de la part de chaque instrument de paiement dans le volume global des échanges de 2011 à 2014

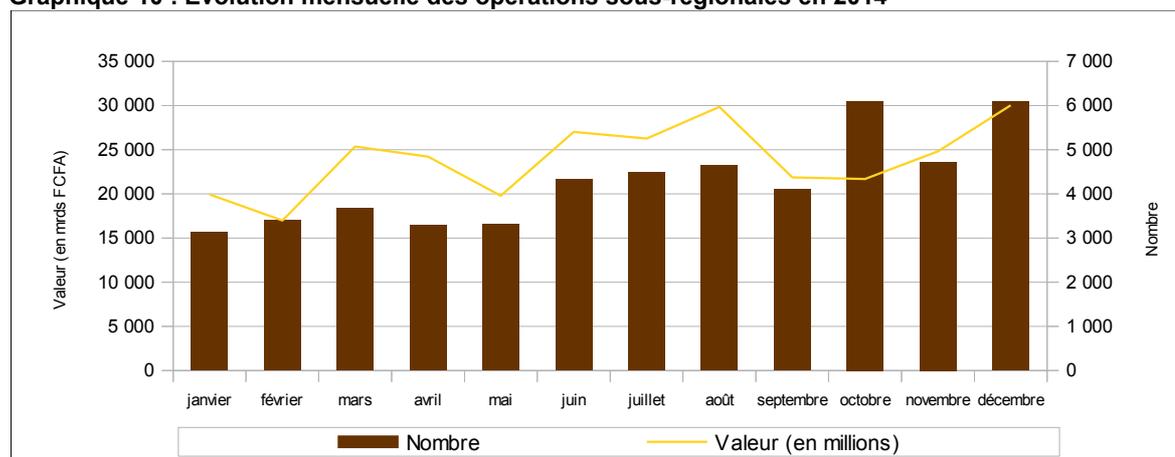


Source: BCEAO

II.3.2. Évolution des opérations sous-régionales

Au cours de l'année 2014, les échanges intra-UEMOA au niveau de SICA-UEMOA ont connu une progression, avec en moyenne plus de 4 000 opérations par mois pour un montant de 24 milliards FCFA.

Par ailleurs, l'analyse comparative des échanges par pays ressort l'importance de la place ivoirienne dans les échanges inter-pays, suivi du Mali et du Sénégal. Ces trois (3) pays constituent respectivement 50%, 18,6% et 12,4% du volume des échanges.

Graphique 10 : Évolution mensuelle des opérations sous-régionales en 2014

Source : BCEAO

II.4. Gestion des risques

II.4.1. Gestion des risques opérationnels

En 2014, SICA-UEMOA a fonctionné pendant 257 jours avec un taux de disponibilité globale de 99% pour l'ensemble des sites.

Cependant, le fonctionnement de SICA-UEMOA a été marqué par quelques incidents ayant trait à des pannes des équipements et à des perturbations du réseau d'accès des participants. Ils ont entraîné des prorogations des journées d'échanges et le déclenchement des plans de secours.

Les dispositions sont en cours pour le remplacement des serveurs du système de télé-compensation. Ainsi, il est prévu un remplacement des serveurs abritant les différents systèmes de télécompensation.

Par ailleurs, il a été procédé au cours de l'année sous revue, sur une période de six (6) mois, à une analyse du fonctionnement du réseau d'accès, notamment les principaux incidents survenus. Il ressort de cette analyse que la plupart des dysfonctionnements constatés relèvent de la responsabilité des participants ou de l'opérateur de télécommunication. Ainsi, un guide des bonnes pratiques de gestion du réseau d'accès a été élaboré et diffusé à l'ensemble des participants et les Groupes utilisateurs ont été invités à échanger sur les modalités de définition de niveaux de qualité avec les opérateurs de télécommunication.

De même, l'homologation périodique des participants à SICA-UEMOA a été réalisée conjointement à celle de STAR-UEMOA. Elle a permis d'identifier les dysfonctionnements et les non-conformités des plate-formes des adhérents afin de proposer les actions correctives appropriées.

L'analyse des résultats de cette homologation montre que l'absence de dispositif opérationnel de continuité est la première cause de dysfonctionnement des plate-formes des adhérents. Les difficultés d'envoi et de réception des images scannées ainsi que la mauvaise qualité des liaisons de secours sont les deux autres causes de dysfonctionnement les plus récurrentes.

Par ailleurs, des exercices de simulation ont été réalisés dans tous les pays de l'Union et au niveau sous-régional, afin de maîtriser les dispositifs de secours mis en place et identifier les actions d'amélioration possibles.

Au niveau opérationnel, le taux de rejet technique en 2014 est ressorti à 0,07%, soit 8 339

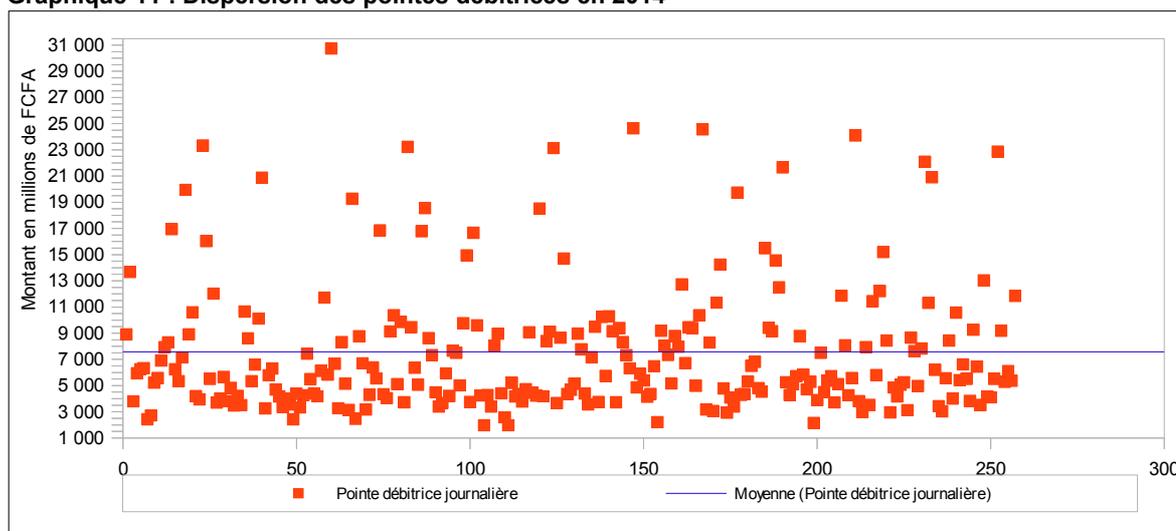
rejets, une baisse par rapport aux 12 314 rejets enregistrés en 2013. Le motif le plus fréquent demeure le « rejet présenté trop tard » traduisant le non respect des spécifications fonctionnelles par certains participants. Des actions de sensibilisation ont été réalisées au sein des Groupes utilisateurs et lors des sessions de formation pour une meilleure participation aux systèmes par les utilisateurs.

II.4.2. Gestion du risque financier

Un Fonds de Garantie du règlement des soldes de SICA-UEMOA a été mis en place le 30 juin 2014. Au cours du second semestre de l'année 2014, dix-neuf (19) concours du fonds ont été relevés pour un montant global de 3 890 523 314 FCFA en faveur de douze (12) établissements. Ces interventions du Fonds ont permis de régler plus de 11,5 milliards FCFA de soldes débiteurs à la compensation.

Suivant l'analyse de la dispersion des pointes débitrices quotidiennes au cours de l'année 2014, la majorité des soldes débiteurs journaliers les plus élevés sont compris entre 4 et 4,5 milliards FCFA (*la classe modale*). La pointe débitrice moyenne journalière est de 7,6 milliards de FCFA et 63,6% des pointes débitrices quotidiennes sont inférieures à cette moyenne. La pointe débitrice maximale est de 30,73 milliards FCFA contre 1,98 milliards FCFA pour la pointe minimale.

Graphique 11 : Dispersion des pointes débitrices en 2014



Source: BCEAO

II.4.3. Encadré sur le Fonds de Garantie de SICA-UEMOA

SICA-UEMOA constitue un système d'importance systémique dans l'environnement de l'UEMOA en raison du nombre d'acteurs, du volume échangé et de l'importance de ce système dans le règlement des opérations économiques des populations.

C'est un système de paiement basé sur la compensation multilatérale des opérations et le règlement à un instant défini des positions nettes. Cette compensation multilatérale, même si elle permet une réduction sensible des flux et des besoins de liquidité, crée une interdépendance entre les participants au système.

En effet, la défaillance financière d'un seul participant ayant une position nette débitrice empêche le règlement des soldes de tous les autres participants. Face à ce risque, la première possibilité consisterait à inverser la compensation, en isolant les opérations du participant défaillant. Cependant, cette solution expose toujours les participants à un risque systémique en raison de l'éventualité de nouvelles défaillances financières qui découlent de la nouvelle situation calculée.

Pour pallier ce risque systémique, les normes internationales recommandent la mise en place de mécanisme de garantie.

Le Fonds de Garantie a pour objectif essentiel de couvrir les risques de défaillance financière des participants lors du règlement des soldes de compensation.

Pour l'UEMOA, le Fonds a été défini pour couvrir en permanence 80% des soldes débiteurs les plus élevés recensés au cours des journées de règlement de l'année écoulée.

La dotation comprend deux types de contributions :

- une part fixe, identique pour tous les Participants, correspondant à la responsabilité que prend chacun des établissements en tant que compensateur ;
- une part variable qui dépend des soldes (débiteurs et créditeurs) de chaque Participant.

Les sommes utilisées doivent être intégralement remboursées avant la fin de la journée de STAR-UEMOA. Le recours au Fonds est assujéti au paiement d'intérêts indexés au taux de prêt marginal en vigueur de la BCEAO.

III. Perspectives

La vision de la Banque Centrale en matière de systèmes de paiement est de « *doter l'UEMOA de systèmes de paiement sûrs, efficaces et accessibles sur la base de critères transparents* ».

Dans cette perspective et conformément à la politique de modernisation des systèmes de paiement, les principales actions prévues en 2015, concernent :

- la définition des modalités opérationnelles d'avances intra-journalière (AIJ) dans STAR-UEMOA en vue de renforcer la fluidité des opérations ;
- l'automatisation de la gestion du Fonds de Garantie pour en améliorer l'efficience ;
- le renouvellement des serveurs de SICA-UEMOA visant la modernisation et l'optimisation de l'infrastructure technique de ce système ;
- la poursuite des actions engagées pour la participation active des Trésors Publics Nationaux et des Institutions Communautaires de Financement aux systèmes de paiement ;
- l'organisation de la 3^{ème} session de formation sur les systèmes de paiement à l'intention des utilisateurs ;
- la définition des modalités de développement des prélèvements interbancaires dans SICA-UEMOA et de numérisation des effets de commerce dans le cadre des travaux des Groupes utilisateurs ;
- la mise en œuvre du plan d'action corrective et d'amélioration issu de l'écoute client réalisé à travers les Groupes utilisateurs.

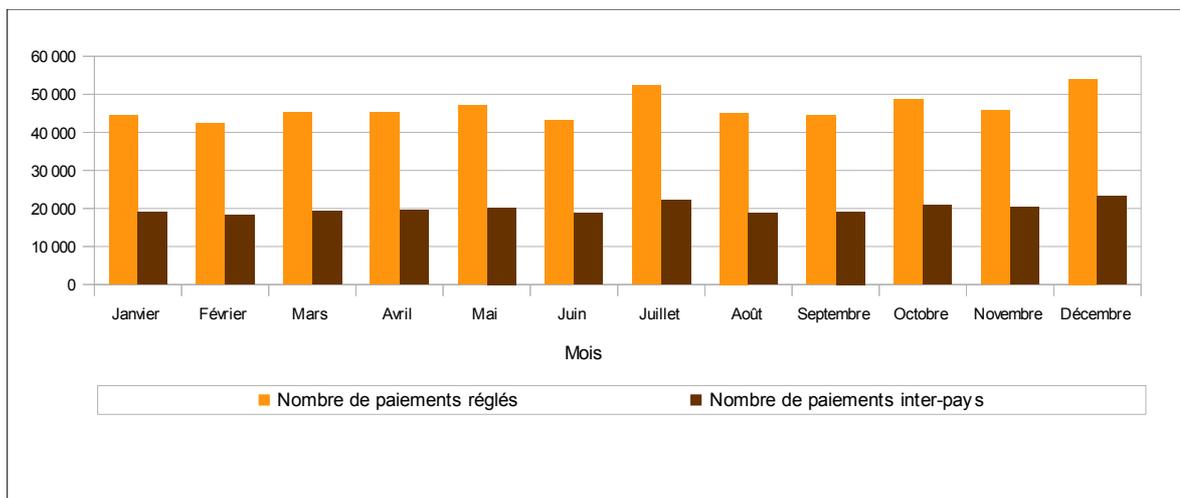
ANNEXES

Annexe 1 : Évolution mensuelle des indicateurs d'activités et de performance de STAR-UEMOA pour l'année 2014

Libellés	janvier	février	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année 2014
Activités													
Nb d'Instructions de paiements transmises	52 207	50 180	54 318	55 235	55 262	54 952	60 106	51 854	57 297	59 380	53 241	66 751	670 783
Nombre total de paiements réglés	48 672	46 349	50 971	51 663	51 988	51 556	56 800	48 779	53 769	55 913	49 796	63 190	629 446
Nombre moyen de paiements réglés par jour	2 116,2	2 317,5	2 427,2	2 348,3	2 475,6	2 455,0	2 469,6	2 120,8	2 337,8	2 431,0	2 165,0	2 747,4	2 430,3
Valeur des paiements réglés (en mds FCFA)	19 476,5	17 635,6	19 125,6	23 263,7	21 450,7	20 367,8	22 985,5	21 110,4	23 136,2	20 934,4	20 945,8	27 431,0	257 863,0
Valeur moyenne des paiements réglés (en mds FCFA) par jour	846,8	881,8	910,7	1 057,4	1 021,5	969,9	999,4	1 005,3	1 051,6	910,2	1 047,3	1 246,9	995,6
Nombre de paiements inter-pays	20 622	20 034	21 513	21 761	19 885	20 037	24 141	21 143	23 402	22 755	21 571	26 683	263 547
Nombre moyen de paiements inter-pays	896,6	1 001,7	1 024,4	989,1	946,9	954,1	1 049,6	1 006,8	1 063,7	989,3	1 078,6	1 212,9	1 018
Valeur des paiements inter-pays (en mds FCFA)	1 526,2	1 500,4	1 729,4	1 642,7	1 942,7	1 465,12	1 654,7	1 564,8	1 501,9	1 650,4	1 570,9	2 153,8	19 902,9
Valeur moyenne des paiements inter-pays (en mds FCFA)	66,4	75,0	82,4	74,7	92,5	69,8	71,9	74,5	68,3	71,8	78,5	97,9	76,8
Soldes de compensation de SICA-UEMOA déversés (en mds FCFA)	1 112,3	946,3	916,6	1 030,3	1 064,2	1 057,02	1 096,1	1 009,9	1 118,9	1 029,6	1 002,0	1 156,2	12 539,3
Soldes de compensation du GIM-UEMOA déversés (en mds FCFA)	2,1	2,0	7,0	10,7	5,1	2,2	3,2	3,1	3,3	2,9	2,5	2,7	46,8
Valeur des opérations compensées du DC/BR (en mds FCFA)	9,5	3,6	5,7	7,4	8,7	3,2	9,4	4,9	10,7	5,0	4,9	6,1	79,3
Liquidité moyenne des banques (en mds FCFA)	1 052,6	1 046,1	1 045,7	1 094,8	1 102,1	1 081,4	1 093,3	1 231,1	1 246,2	1 213,6	1 144,8	1 163,8	1 126,3
Indicateurs de performance													
Délai moyen d'exécution des transactions (en secondes)	51	45	43	88	99	81	73	90	136	84	85	122	83
Taux des paiements réglés en moins de 15 mn (en%)	96%	97%	97%	96%	95%	95%	96%	95%	94%	95%	95%	94%	95%
Nombre de rejets techniques	1 386	1 524	1 755	1 482	1 757	2 096	1 795	2 076	1 661	1 434	1 523	2 093	20 582
Nombre de rejets financiers	68	110	86	93	80	89	57	123	60	85	107	141	1 099
Taux de rejets financiers (en %)	0,14%	0,23%	0,16%	0,17%	0,15%	0,17%	0,10%	0,24%	0,11%	0,15%	0,21%	0,22%	0,17%
Taux de rejets techniques (en %)	2,77%	3,18%	3,32%	2,78%	3,26%	3,90%	3,06%	4,07%	2,99%	2,50%	2,96%	3,20%	3,16%
Ratio d'intensification (5/1)	42,37%	43,22%	42,21%	42,12%	38,25%	38,86%	42,50%	43,34%	43,52%	40,70%	43,32%	42,23%	41,87%
Ratio d'intégration financière (7/3)	7,84%	8,51%	9,04%	7,06%	9,06%	7,19%	7,20%	7,41%	6,49%	7,88%	7,50%	7,85%	7,72%

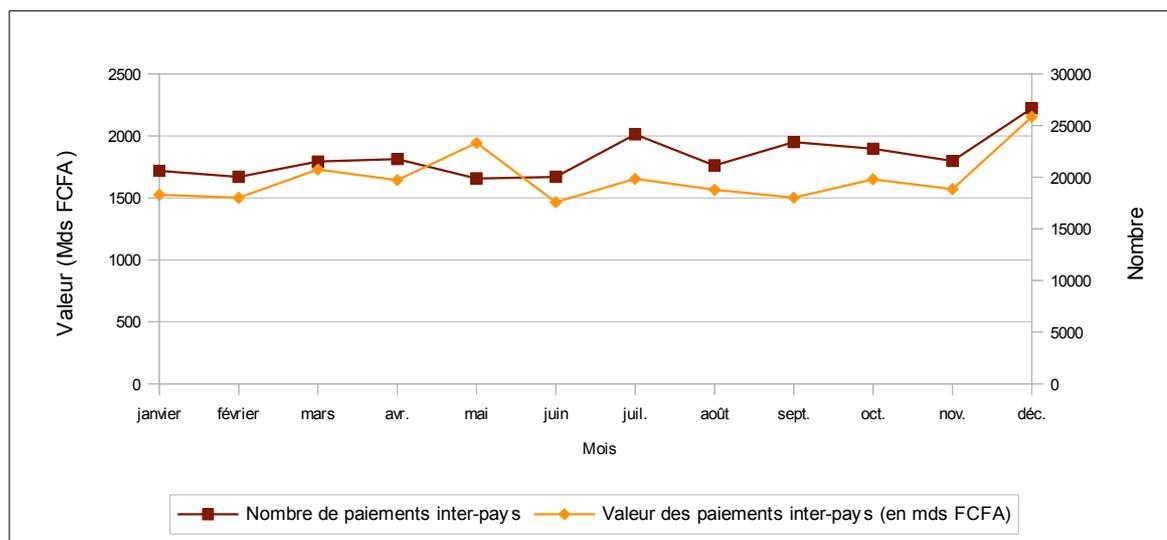
Source : BCEAO

Annexe 2 : Évolution mensuelle comparée du nombre total de paiements réglés et du nombre de paiements inter-pays dans STAR-UEMOA



Source : BCEAO

Annexe 3 : Évolution mensuelle du nombre et de la valeur des paiements inter-pays



Source : BCEAO

Annexe n°4 : Répartition par pays des participants à SICA-UEMOA

Pays	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Nombre	15	14	25	5	15	12	22	14	122

Source : BCEAO

Annexe 5 : Évolution globale des opérations par site dans SICA-UEMOA (sans les rejets bancaires)

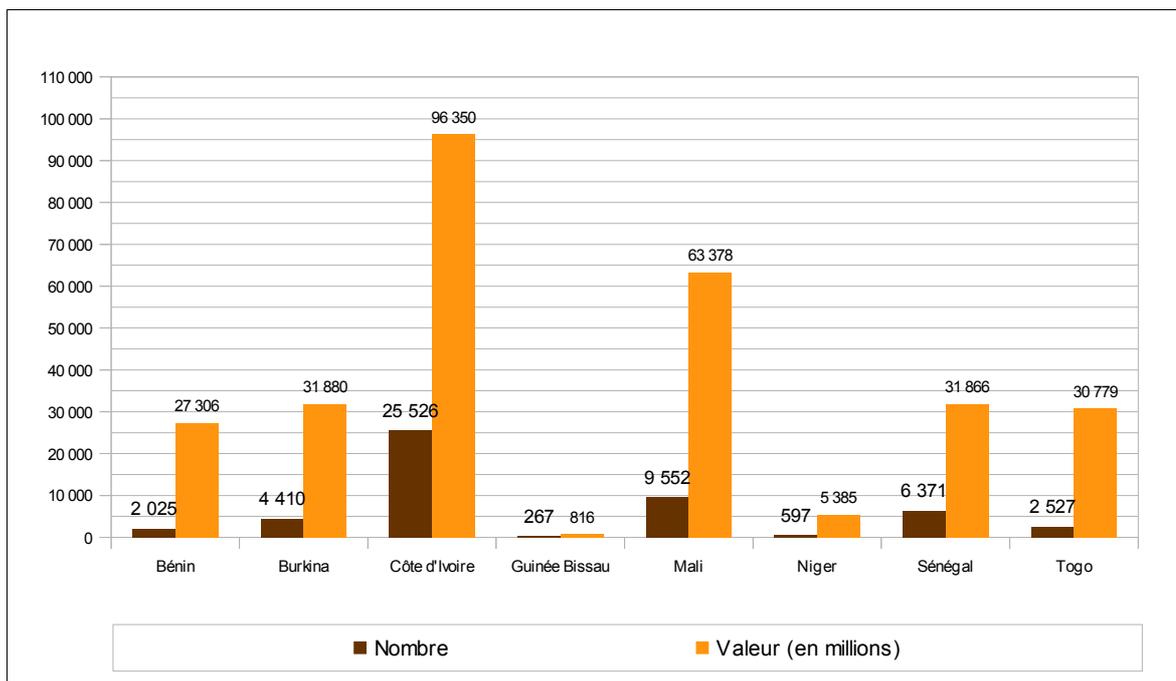
Pays	Nombre			Valeur (en milliards FCFA)		
	2013	2014	%	2013	2014	%
Bénin	392 700	401 585	2,26%	2 106	2 210	4,92%
Burkina	987 620	1 082 189	9,58%	3 816	4 003	4,91%
Côte d'Ivoire	4 732 965	5 414 225	14,39%	13 212	15 382	16,43%
Guinée Bissau	12 961	15 245	17,62%	51	63	25,60%
Mali	527 883	584 578	10,74%	3 027	3 291	8,72%
Niger	161 907	169 662	4,79%	897	949	5,80%
Sénégal	2 772 397	2 924 094	5,47%	7 753	8 198	5,74%
Togo	362 946	375 999	3,60%	1 472	1 508	2,42%
Sous régional	25 515	50 174	96,65%	189	262	38,62%
Total UEMOA	9 976 894	11 017 751	10,43%	32 522	35 865	10,28%

Source : BCEAO

Annexe 6 : Répartition du volume des échanges dans SICA-UEMOA par type d'instrument de paiement de 2011 à 2014 (sans les rejets bancaires)

Pays	Nombre			Valeur (en milliards FCFA)		
	2013	2014	%	2013	2014	%
Chèques	7 293 513	7 707 521	5,68%	28 324	30 825	8,83%
Virements	2 553 018	3 173 471	24,30%	2 243	2 704	20,59%
Effets de commerce	130 363	136 751	4,90%	1 955	2 336	19,46%
Prélèvements	0	8	0,00%	0	0	0,00%
Total UEMOA	9 976 894	11 017 751	10,43%	32 522	35 865	10,28%

Source : BCEAO

Annexe 7 : Répartition des échanges sous-régionaux par pays dans SICA-UEMOA

Source : BCEAO